

Groupe de travail PEL : Aménagement de la semaine scolaire	09/11/10
Commission : Organisation du mercredi	1/2
Compte rendu de la 1^{ère} commission	

1. Introduction

Ce compte-rendu contient l'ensemble des propos tenus lors de la commission qui s'est tenue le 9 novembre dernier à Capellia.

Autour de la table, sont réunis parents d'élèves, enseignants des écoles élémentaires Beausoleil et Robert Doisneau.

→ Si nous disposons des éléments au moment de la rédaction de ce document, vous trouverez les réponses aux questions posées selon cette présentation c'est-à-dire précédées d'une flèche et inscrites en italiques.

Les questions restantes feront l'objet de réponses dans les comptes rendus suivants car ils peuvent nécessiter une décision politique de l'Équipe Municipale ou une recherche d'information auprès d'autres partenaires (Education Nationale, Nantes Métropole, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Enfance Jeunesse et Sports, ...).

2. Thème de la commission

Les personnes réunies dans ce groupe «**Organisation du mercredi**» sont sollicitées pour rassembler l'ensemble des questions et des propositions concernant l'organisation du mercredi avant l'école et après l'école.

Le premier aménagement présenté ce jour-là proposait d'allonger la pause méridienne d'une ½ heure : ¼ heure de plus avant midi (fin à 11h45) et ¼ de plus après la reprise l'après-midi (retour à 14h).

Différents échanges ont eu lieu depuis entre enseignants et ces derniers ont alors formulé une nouvelle proposition :

	Accueil périscolaire du matin	PORTAIL	Matinée scolaire	Temps du midi	PORTAIL	Après-midi scolaire	Accueil périscolaire du soir
LUNDI	07h30 - 08h50	10 min.	09h00 - 12h00	12h00 - 14h20	10 min.	14h30 - 16h45	16h45 - 18h30
MARDI							
MERCREDI							
JEUDI							
VENDREDI						12h00 - 14h20	10 min.

Les heures d'entrée et de sortie d'école resteraient inchangées.

La pause méridienne serait alors élargie de ¾ heure sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), soit 3 heures à reporter.

Ces 3 heures hebdomadaires allégeant les journées pleines seraient donc intégralement reportées sur la matinée du mercredi (9h00-12h00).

Cette nouvelle proposition prend en considération l'organisation actuelle des familles et notamment l'articulation avec les horaires de la maternelle.

Groupe de travail PEL : Aménagement de la semaine scolaire	09/11/10
Commission : Organisation du mercredi	2/2
Compte rendu de la 1^{ère} commission	

3. Questions recensées par la commission

Questions autour de la restauration

La cantine sera-t-elle assurée ?

→ Oui elle sera assurée pour les enfants se rendant à l'accueil de loisirs.

Y aura-t-il la possibilité de retrouver l'enfant à heure libre : après la classe ? après la cantine ? après une activité de loisir ?

→ Pas à heure libre, uniquement après la classe. La ville étudie cependant et ce à la demande des familles (demande réalisée par l'association FCPE R. Doisneau), la possibilité de mettre en place un accueil des enfants de 12h00 à 12h30.

Questions autour de l'après-midi

Comment la mairie pourrait-elle prendre en charge, les activités du mercredi ?

→ La Mairie ne change rien à son fonctionnement et continuera de mettre en place un accueil de loisirs. La prise en charge des activités du mercredi après-midi relève de la sphère privée, et reste donc sous la responsabilité des parents.

Des associations offrant aux enfants des activités comme : la danse, le dessin, les multisports, la gymnastique, le tennis, le basket, le judo, le centre hippique, pourraient-elles intervenir dans le cadre du centre de loisir l'après-midi ?

→ Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs n'a pas changé, en découle des projets d'animation par les équipes éducatives en concertation avec les enfants.

Pourrons-nous avoir accès aux équipements sportifs ?

→ Qui est le nous ?

Peuvent-elles aussi avoir lieu au cours de la pause méridienne ?

→ Non, une commission est chargée de définir ce qu'on attend de ce temps et ce, dans le soucis de respecter les besoins des enfants.

Questions autour du financement

Quelle serait la prise en charge financière par an, à quelle hauteur, parents et/ou mairie ?

→ Définition des coûts en cours.

Questions autour du planning des associations

Les associations pourraient-elles déplacer certaines activités de loisir le samedi matin ?

→ A voir avec les associations, mais certaines l'ont déjà fait.

Questions autour de la sécurité des enfants

Comment organiser les liaisons entre les différentes responsabilités des adultes, en fonction des choix des enfants : cantine, maison, sport ?

→ La Ville est responsable du temps de liaison entre ses services (accueil du matin, du midi et du soir) et le temps scolaire.